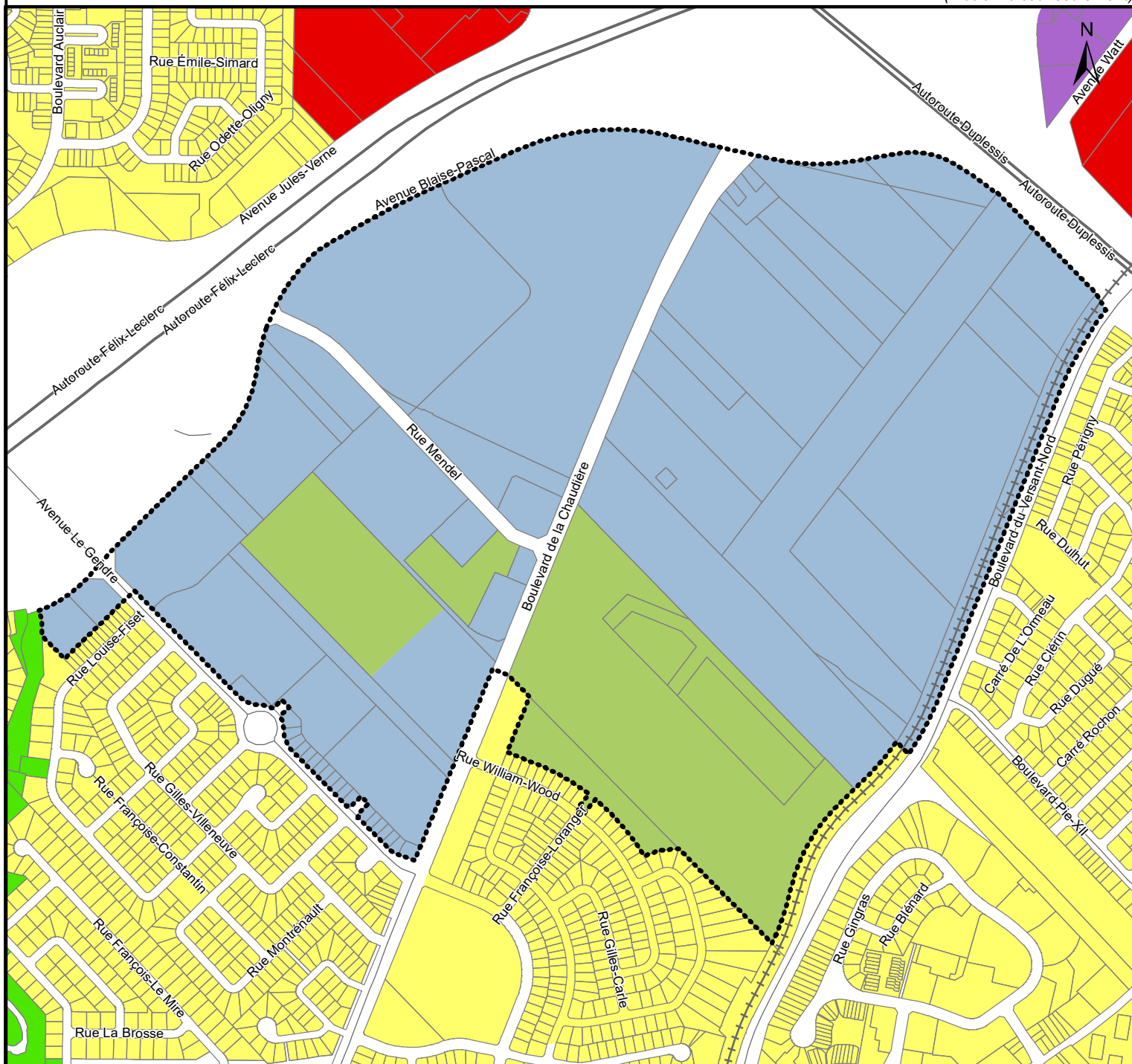


Grande affectation du territoire

- Centre-ville
- Pôle urbain régional (Sainte-Foy, Belvédère, Wilfrid-Hamel/Laurentienne, D'Estimauville, Lebourgneuf)
- Corridor structurant 1
- Corridor structurant 2
- Corridor structurant 3
- Urbain - Québec
- Urbain - L'Ancienne-Lorette

- Urbain - Québec - Lac Saint-Charles
- Urbain - Saint-Augustin-de-Desmaures
- Commerce majeur
- Équipement majeur (ExpoCité, Cité universitaire, Zones portuaires et aéroportuaire)
- Campus technologique
- Industrie et commerce
- Hameau résidentiel agricole
- Hameau résidentiel forestier

- HMA-1 Hameau mixte agricole 1
- HMA-2 Hameau mixte agricole 2
- HMF-1 Hameau mixte forestier 1
- HMF-2 Hameau mixte forestier 2
- Agriculture
- Conservation naturelle
- Parc et espace vert
- Forêt
- Territoire touché
- (À titre indicatif seulement)



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ R.A.V.Q.1310 EXTRAIT DE LA CARTE 37 - GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Date du plan : 2026-03-27
No du règlement : R.A.V.Q.1806
Préparé par : S.R.

No du plan : RAVQ1806A02
Échelle : 1:10 000